



Rejoignez ATTAC



ATTAC se définit comme une «association d'éducation populaire tournée vers l'action». Elle rassemble des citoyens désireux de s'informer, de se former, de comprendre le fonctionnement de la société, pour pouvoir agir sur son évolution.

Nous pensons en effet que l'évolution des sociétés n'obéit pas à des «lois naturelles», mais à des choix politiques, qui sont l'affaire de tous les citoyens.

En réalité, sous couvert «d'expertise», les politiques menées sont aujourd'hui dictées par les intérêts d'une minorité de détenteurs de capitaux et dirigeants de multinationales. C'est pourquoi, nous voulons contribuer à ce que les citoyens récupèrent le pouvoir confisqué par la finance.

Par notre travail d'éducation populaire, nous militons contre la dictature des «marchés», source d'inégalités et de menaces écologiques graves. Nous militons contre les politiques libérales qui, à l'échelle mondiale, soumettent tous les secteurs de l'activité humaine à la loi du profit.

Nous militons pour une protection sociale solidaire, la défense et l'amélioration des services publics, la défense et l'extension des droits des salariés, pour la suppression des paradis fiscaux, l'annulation de la dette des pays pauvres, la fin du pillage du Tiers-Monde, en un mot pour un monde plus solidaire, plus sûr et plus juste.

Si le document que vous avez entre les mains vous a intéressé, si vous désirez plus d'informations sur nos activités, si vous souhaitez y participer, prenez contact avec nous, rejoignez-nous...

Comité ATTAC-54 19, rue Emile Bertin 54000 Nancy
Répondeur : 03 83 35 95 01 Courriel : attac54@attac.org
Site : www.attac54.org

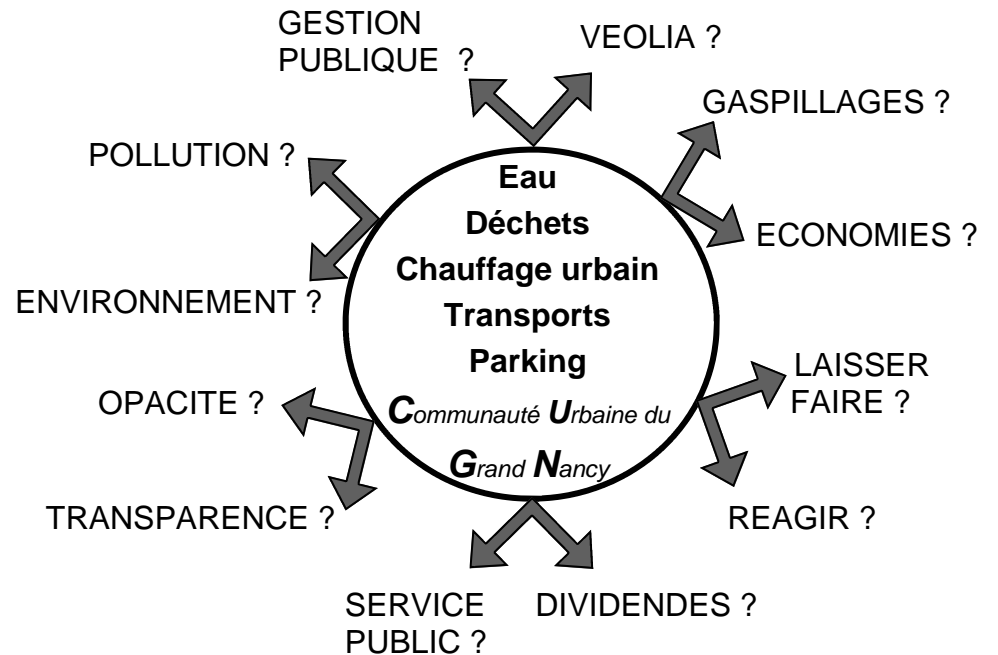
Les dessins sont de TITOM (ATTAC Bruxelles) et sont disponibles sous licence Creative Commons by-nc-nd 2.0 be



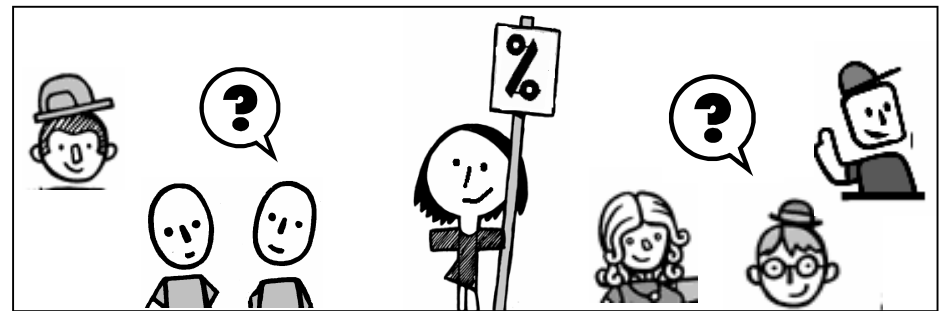
ATTAC 54

NOS COMMUNES SONT-ELLES A VENDRE ?

SERVICES PUBLICS LOCAUX : gestion privée ou gestion publique ?



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.





C'est quoi, un service public ?

C'est un service qui répond à un besoin essentiel des personnes ou de la société : eau, santé, éducation, transports, énergie, culture...



Pourquoi faudrait-il les défendre ?

On ne peut les abandonner aux lois du marché, c'est-à-dire aux lois de la concurrence, de la rentabilité : Ils doivent être gérés par la collectivité, car celle-ci peut prendre en compte des critères sociaux (accès à tous, égalité), environnementaux (préservation des ressources naturelles, pollution), aménagement du territoire, lutte contre la désertification des campagnes...



Quelles collectivités ?



Certains services publics sont gérés par l'Etat, comme l'Education Nationale ; d'autres sont gérés par les collectivités locales : les communes ou communautés de communes ont la mission d'assurer la distribution de l'eau, les transports urbains, la gestion des déchets...



Mais à Nancy, c'est bien Onyx qui est inscrit sur les camions poubelles et Connex sur les bus ?

Effectivement, la Communauté urbaine confie la gestion de la plupart de ces services publics à des entreprises privées. Ces entreprises appartiennent presque toutes à un même groupe : cherchez lequel dans le schéma suivant !



Mais ça s'est déjà fait ?

Oui, dans certaines villes, les élus ont décidé de reprendre les services des eaux en régie directe : Castres, Grenoble, Cherbourg... et même en Lorraine : Neufchâteau, Cornimont, Jarny.



Et ça a changé quoi ?



Par exemple à Neufchâteau, ils ont réduit le prix de 4 à 3 € le m³, tout en réalisant des investissements importants, notamment la construction d'une station d'épuration. Par ailleurs, l'entretien efficace du réseau a permis de réduire la production d'eau potable de 22%, préservant ainsi la ressource naturelle. Tout cela a été possible avec le même personnel et une gestion différente.

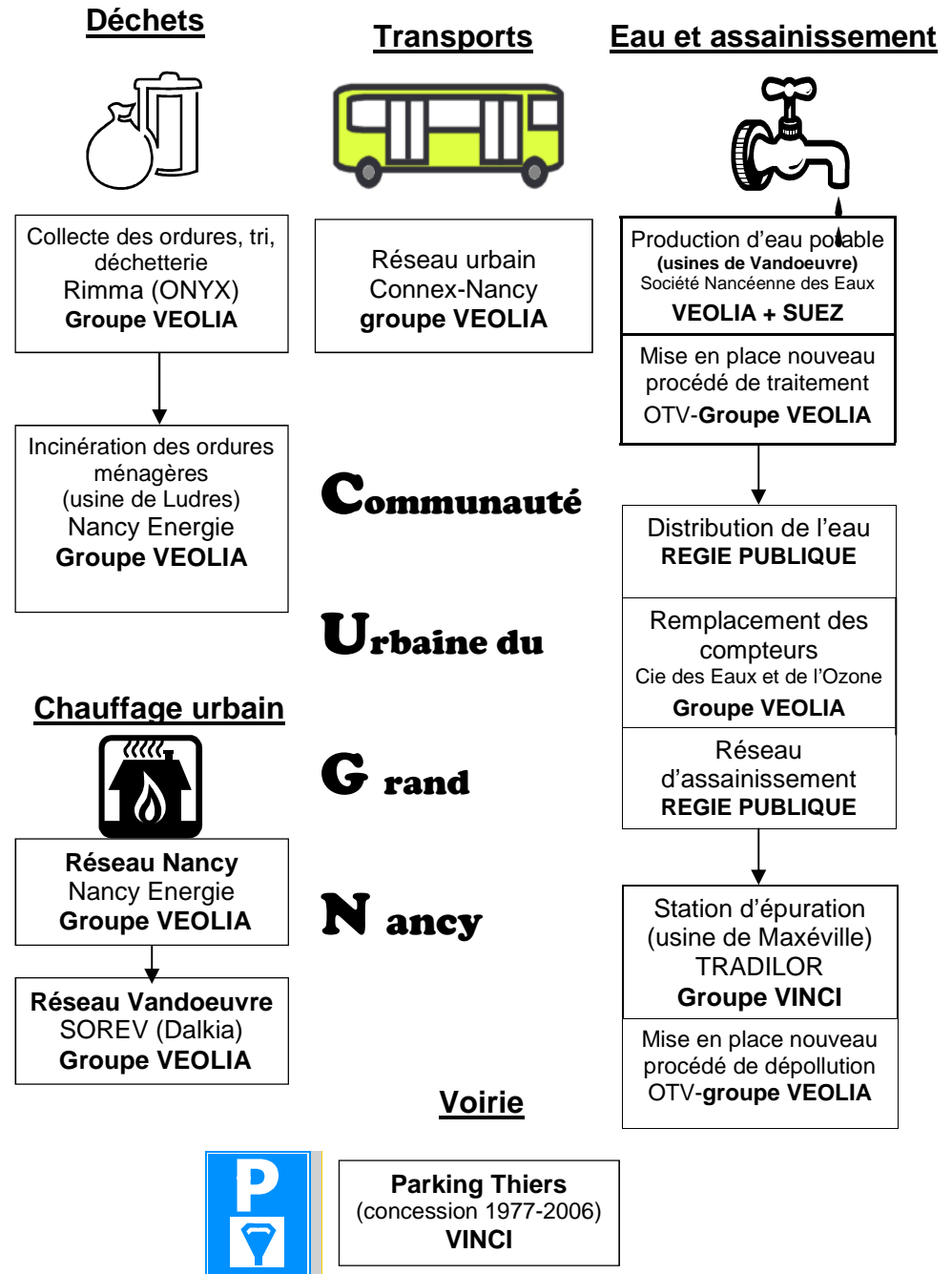
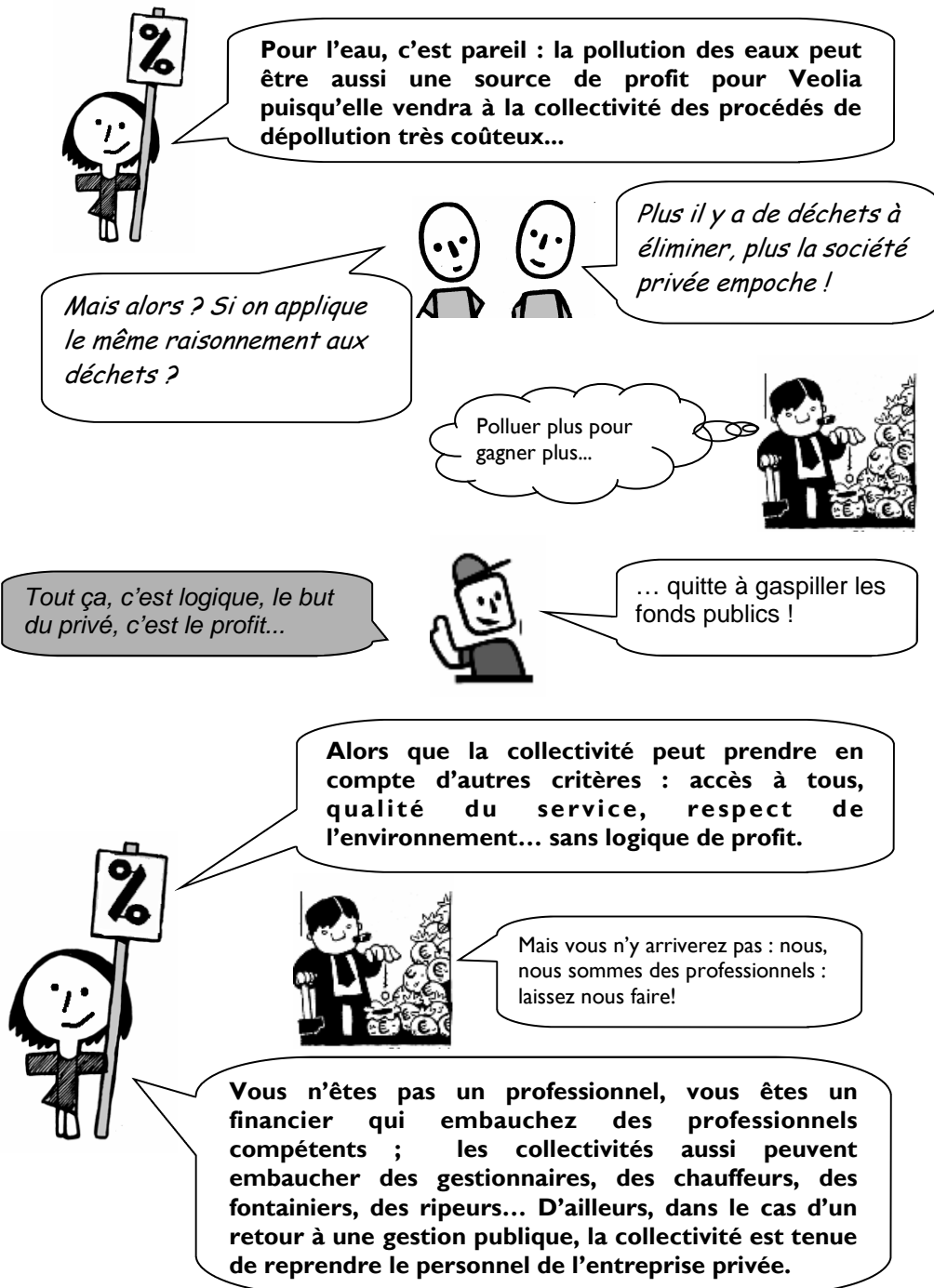


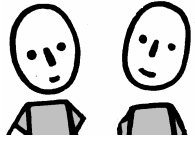
Et comment faire ?

A Castres, une association de citoyens a alerté l'opinion publique et cette mobilisation a obligé la municipalité à rompre le contrat signé avec la Lyonnaise des Eaux



A Nancy, le contrat avec la Connex prend fin en 2009, c'est l'occasion d'amener les élus à faire d'autres choix...



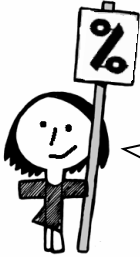


Veolia est partout... Mais qu'est ce que ça change pour nous ?

Ca coûte plus cher : il faut bien payer les actionnaires !

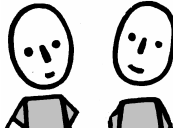


En 2006, la Connex a distribué 2 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires



Et même quand elle ne fait pas de bénéfices, elle verse une redevance annuelle d'environ 2 millions d'euros à sa société mère. Cette charge est entièrement supportée par les contribuables.

Mais, c'est nos impôts ça !!



Pour éviter ces dérives, il faudrait les mettre en concurrence !



La concurrence ?
On s'en arrange.



La concurrence, parlons-en !
Il n'y en a pas vraiment : la RIMMA a été sous le même contrat de 1978 à 2005 sans remise en concurrence...
Par ailleurs, les contrats sont systématiquement attribués aux mêmes entreprises : la CGFTE (Connex), la RIMMA, la Société Nancéenne des Eaux sont présents depuis le début des années 70 au moins !
De plus, quand il y a un appel d'offres, de nombreux exemples révèlent qu'on peut avoir de sérieux doutes sur la réalité de la concurrence.

Les objectifs ne sont pas respectés...



Par exemple, les objectifs de fréquentation des transports urbains prévus par le contrat de la Connex ou encore le taux de dépollution des eaux usées fixé par arrêté préfectoral, ne sont pas atteints.



Mais, la CUGN, elle ne contrôle pas ?

Normalement si, mais ce n'est pas toujours facile de contrôler . Et parfois, on ferme les yeux.
Dans les deux cas cités plus haut, la CUGN a abandonné les pénalités financières auxquelles elle pouvait prétendre et les objectifs ont été revus à la baisse !!



Il y a des gaspillages ...



Les bus ne sont pas assez entretenus.



Mais quel intérêt ont-ils à ne pas entretenir?

L'entretien est à la charge de la Connex, le renouvellement des véhicules à la charge de la CUGN....



Dans ces conditions, pourquoi entretenir ?
les contribuables paieront...